

Fin de l'Arenh : la crainte d'un alourdissement des factures d'électricité

L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique a disparu le 31 décembre 2025

L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) est mort. Spécificité française, et conçu dès le départ à titre transitoire, l'Arenh a été en vigueur de juillet 2011 au 31 décembre 2025. Depuis le 1^{er} janvier, un nouveau mécanisme le remplace, le versement nucléaire universel.

Ce changement de régulation sur le prix de vente de l'électricité nucléaire d'EDF, source d'électricité numéro un, peut sembler complexe. Il aura pourtant un impact bien concret, mais encore incertain, sur les factures finales. Certaines associations de consommateurs redoutent un effet inflationniste, du fait d'une plus forte exposition à la volatilité des prix sur le marché de gros, sorte de « Bourse de l'électricité ». Comme il l'expliquait, fin 2025, dans un échange avec la presse, le ministère de l'économie et des finances veut voir dans le nouveau dispositif « *un compromis entre protection des consommateurs et investissement dans le système énergétique* ».

Une gageure, de prime abord, tant les intérêts peuvent sembler divergents entre la rentabilité d'EDF et les factures de ses clients. Car l'entreprise a grand besoin de financement pour la construction d'au moins six nouveaux réacteurs, comme le souhaite l'Etat, son actionnaire.

De 2011 à 2025, l'Arenh a obligé EDF à vendre à un prix fixe environ un quart de sa production nucléaire, soit un plafond annuel de 100 térawattheures (TWh). Un « poison » pour les finances du groupe public, selon Jean-Bernard Lévy (2014-2022), un dispositif « *à bout de souffle* », d'après Luc Rémont (2022-2025), les deux prédécesseurs de Bernard Fontana, PDG de l'électricien national. Votée en 2010 avec les voix de la droite et du centre, la loi ayant instauré ce mécanisme visait à offrir des gages à la Commission européenne.

Dans un contexte de libéralisation des marchés de l'énergie, elle était destinée à mettre « *la compétitivité du parc électronucléaire français* » à disposition des usagers, mais aussi à faire émerger des fournisseurs concurrents, qu'ils investissent ou non dans des capacités de production.

Deux seuils

Problème pour EDF : hormis au tout début, le prix de vente imposé n'a jamais été réévalué pendant longtemps, et n'a donc jamais tenu compte de la hausse des coûts du nucléaire. Il a d'abord été fixé à 40 euros par mégawattheure durant les six premiers mois, puis à 42 euros pendant quatorze ans.

Dès lors que les prix sur le marché de gros étaient supérieurs, l'Arenh était avant tout une aubaine pour les fournisseurs alternatifs, et un manque à gagner potentiel pour le groupe public, soit 7 milliards d'euros en moins sur la période 2011-2021, selon la Cour des comptes en 2022. Au 1^{er} janvier 2026, conformément à

EDF a besoin d'argent pour la construction d'au moins six nouveaux réacteurs, comme le souhaite l'Etat

la loi, l'Arenh a donc disparu. EDF peut dès à présent commercialiser toute la production nucléaire de ses 57 réacteurs français comme bon lui semble. Du moins, jusqu'à un certain prix.

Le versement nucléaire universel comprend deux seuils. Tels qu'introduits par loi de finances 2025, ils ne pourront se déclencher qu'en fonction des revenus nucléaires d'EDF et d'une marge déterminée par les pouvoirs publics. Est d'abord prévu un seuil de « *taxation* », pour capter et redistribuer aux consommateurs 50 % de ces revenus, mais seulement s'ils dépassent un certain montant – pour l'instant, 78 euros par mégawattheure, selon un projet d'arrêté. Puis un seuil « *d'écèlement* », pour capter 90 % des revenus au-delà d'un autre montant, pour l'instant, 110 euros, c'est-à-dire en cas d'emballlement.

Coûts de production

Pour 2026, la Commission de régulation de l'énergie anticipe que le revenu moyen d'EDF par mégawattheure nucléaire tournera autour de 66 euros, sur la base d'une production de 360 TWh. Dans ces conditions, en principe, ni l'un ni l'autre des seuils de captation ne se déclencheront. De quoi laisser au groupe public une forte marge. Surtout au vu des coûts de production de son parc nucléaire, qui seront de l'ordre de 60 euros par mégawattheure entre 2026 et 2028, puis de 63 euros entre 2029 et 2031, selon la Commission.

L'Etat et EDF avaient présenté, dès novembre 2023, les grandes lignes du versement nucléaire universel. Difficilement lisible, ce nouveau mécanisme « *prolonge et amplifie une exposition artificielle et inacceptable des factures des consommateurs aux prix sur les marchés internationaux* », selon un communiqué publié en mars 2024 par deux associations de consommateurs, l'UFC-Que choisir et Consommation, logement, cadre de vie.

Cette « *réforme "tout marché"* (...) ne protège pas suffisamment le consommateur final », critiquent les députés Philippe Bolo (Mouvement démocrate, Maine-et-Loire) et Maxime Laisney (La France insoumise, Seine-et-Marne), auteurs d'un rapport d'information sur les prix de l'électricité, en octobre 2025.

Sans regretter un instant la disparition de l'Arenh, la Fédération nationale des mines et de l'énergie-CGT dénonce un « *séisme* » pour les usagers et appelle à « *sortir* » des logiques de marché. Si l'Arenh était maintenu, le prix du kilowattheure hors taxe baisserait d'environ 9 % en février dans le prochain tarif réglementé de vente de l'électricité, d'après des calculs du comparateur Hello Watt en décembre 2025. Au lieu de quoi, le ministère de l'économie et des finances se contente de répondre que ce tarif sera relativement stable, profitant du fait que les cours sur les marchés de gros sont orientés à la baisse. ■

ADRIEN PÉCOUT

Aubaine pour les fournisseurs alternatifs, l'Arenh a entraîné un manque à gagner de 7 milliards d'euros pour EDF entre 2011-2021